

# FORMATION ACCOMPAGNEMENT VAE AIDE-SOIGANT



## DURÉE

personnalisée  
en fonction  
du besoin.  
à définir en  
entretien préalable

## TARIF

50 € TTC / heure  
possibilité de  
prise en charge  
financière

## DATE

à définir

## LIEU

IFP de Pontarlier  
Rue du Gl Girod  
25300 Pontarlier

## ACCESSIBILITÉ

aux personnes  
en situation  
de handicap

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

03 81 38 53 29  
ifp-pontarlier.fr



## CONTEXTE

La VAE est un droit individuel inscrit dans le Code du travail (art L.900-1 al.5) qui ne nécessite pas de condition d'âge ou de niveau d'étude, mais seulement de justifier d'une expérience professionnelle.

Toute personne salariée, non salariée (travailleur indépendant, artisan...), agent public titulaire ou non, chômeur ou bénévole à condition de justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé, peut faire valider ses compétences pour acquérir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle.

Ce dispositif permet ainsi de reconnaître de manière officielle des compétences professionnelles acquises par l'expérience. C'est une démarche de valorisation des personnes par la reconnaissance de leurs compétences.

L'IFP propose depuis plusieurs années un accompagnement VAE Aide-soignant individuel centré sur l'élaboration du livret 2. Le temps de formation est défini en concertation avec le formateur référent de l'accompagnement et le stagiaire.

## OBJECTIFS

L'accompagnement du candidat à la VAE est une aide méthodologique à la description de ses activités et son expérience correspondant au référentiel de la certification AS, à la formalisation de son dossier de validation (livret 2), à la préparation de son entretien avec le jury. Il permet notamment de :

**FAVORISER** la prise de recul, l'analyse et la réflexion sur ses pratiques professionnelles,

**VALORISER** les acquis et son expérience,

**ACQUÉRIR** une méthodologie de l'écrit,

**PRÉPARER** l'argumentation face au jury,

**ARGUMENTER** son accès à un nouveau statut professionnel.

## PUBLIC

Tout candidat souhaitant s'engager dans une démarche VAE aide-soignante, en vue de l'obtention du DEAS et justifiant des conditions d'activités (1607 heures d'expérience en rapport direct avec le référentiel du diplôme d'aide-soignant).

**PRÉREQUIS** : Candidat en possession de la notification de recevabilité pour la VAE (livret 1) .

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Présentiel.
- Temps d'accompagnement individuel permettant un appui méthodologique personnalisé
- Fractionnement de l'accompagnement pour un travail intersession
- Réajustements possibles à distance

## MODALITES D'EVALUATION ET D'ACQUISITION DES MODULES ET COMPETENCES

Aucune (Evaluation réalisée par le jury suite à l'argumentation orale du candidat).

## FORMATEURS ET CONCEPTEURS

- **Formateurs de l'IFP** experts en pédagogie et pratique simulée.